

Rapport sur les pratiques d'inscription équitables

Éducatrices et éducateurs de la petite enfance (2018)

Les réponses fournies au BCE par les professions réglementées figurent ci-dessous. Le présent Rapport sur les pratiques d'inscription équitables a été élaboré comme l'exigent :

- l'article 20 et le paragraphe 23(1) de la Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées pour les professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire figurant à l'annexe 1 de cette loi;
- le Code des professions de la santé figurant à l'annexe 2 de la Loi sur les professions de la santé réglementées (LPSR), paragraphes 22.7(1) et 22.9(1), pour les ordres régissant les professions de la santé.

Index

1. Informations qualitatives
2. Informations quantitatives
3. Soumission

1. Informations qualitatives

a) Exigences en matière d'inscription, y compris celles pouvant être satisfaites par le biais d'autres options acceptables

i. Décrivez les améliorations ou les changements apportés au cours de l'année dernière.

Les exigences d'inscription sont restées les mêmes que dans les années précédentes. Certains changements ont toutefois été apportés aux politiques et procédures se rapportant à certaines exigences. Ces changements sont décrits dans la réponse à la question 1(f).

ii. Décrivez l'impact que ces améliorations ou ces changements ont eu sur les demandeurs.

Les changements apportés aux politiques et procédures se rapportant aux exigences d'inscription sont décrits dans la réponse à la question 1(f).

iii. Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation.

Les changements apportés aux politiques et procédures se rapportant aux exigences d'inscription sont décrits dans la réponse à la question 1(f).

b) Évaluation des titres et compétences

i. Décrivez les améliorations ou les changements apportés au cours de l'année dernière

Aucun changement cette année.

ii. Décrivez l'impact que ces améliorations ou ces changements ont eu sur les demandeurs.

Aucun changement cette année.

iii. Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation.

Aucun changement cette année.

c) Délais relatifs aux prises de décision et à l'envoi de réponses motivées

i. Décrivez les améliorations ou les changements apportés au cours de l'année dernière.

Aucun changement cette année.

ii. Décrivez l'impact que ces améliorations ou ces changements ont eu sur les demandeurs.

Aucun changement cette année.

iii. Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation.

Aucun changement cette année.

d) Frais

i. Décrivez les améliorations ou les changements apportés au cours de l'année dernière.

Le 1er septembre 2018, pour la première fois depuis son ouverture en 2008, l'Ordre a augmenté ses frais d'inscription. Les frais d'inscription, qui sont passés de 150 \$ à 160 \$, sont les frais d'adhésion (cotisation) des demandeurs retenus pour la première année de leur inscription; les frais d'inscription pour les demandeurs qui ne sont pas retenus ou qui retirent leur demande sont remboursés.

ii. Décrivez l'impact que ces améliorations ou ces changements ont eu sur les demandeurs.

Aucun impact important sur les demandeurs n'a été constaté. L'augmentation des frais a également été appliquée à tous les demandeurs (formés à l'étranger et au Canada) et aux membres actuels.

iii. Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation.

La hausse minime des frais susmentionnés permet à l'Ordre de recouvrer des coûts d'exploitation liés à son mandat de réglementation de l'inscription et notamment, d'apporter des améliorations aux politiques et aux processus d'inscription.

e) Échéances

i. Décrivez les améliorations ou les changements apportés au cours de l'année dernière.

Aucun changement cette année.

ii. Décrivez l'impact que ces améliorations ou ces changements ont eu sur les demandeurs.

Aucun changement cette année.

iii. Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation.

Aucun changement cette année.

f) Politiques, procédures ou processus, y compris les règlements administratifs

i. Décrivez les améliorations ou les changements apportés au cours de l'année dernière.

Politique d'approbation des programmes d'études

- L'Ordre a mis en œuvre cette politique (tel qu'indiqué dans le rapport de 2017 sur les pratiques d'inscription équitables) en 2018 et a terminé l'examen des programmes figurant sur la liste des programmes d'enseignement approuvés. Dans le cadre de la mise en œuvre de pratiques exemplaires, le personnel a effectué un exercice sur les « leçons apprises ». À la lumière de ces commentaires, le conseil de l'Ordre a modifié la politique en octobre 2018 afin de clarifier les critères et le processus d'approbation.

Processus visant à combler les lacunes en matière d'études et de formation :

- L'Ordre a élaboré un processus pour aider les demandeurs admissibles à combler les lacunes de leur formation afin de satisfaire aux exigences d'inscription en matière d'études et de formation. Ce processus a été mis en œuvre en juillet 2018.

Révision du Formulaire de demande d'inscription dans le cadre d'une évaluation individuelle des diplômés et de la formation :

- L'Ordre a révisé le Formulaire de demande d'inscription dans le cadre d'une évaluation individuelle des diplômés et de la formation afin de l'harmoniser avec les changements qui ont été apportés au Formulaire de demande générale d'inscription, tel que décrit dans le Rapport sur les pratiques d'inscription équitables 2017. Il s'agissait notamment d'améliorer la clarté du langage, de la structure et de la présentation des formulaires, en réponse aux commentaires des demandeurs.

Modifications au Règlement administratif sur les comités :

- En juin 2018, le conseil de l'Ordre a approuvé des modifications au Règlement administratif sur les comités afin de porter la composition maximale du comité des inscriptions à dix personnes. Auparavant, le comité des inscriptions pouvait être composé d'un maximum de six personnes.
- En octobre 2018, le conseil de l'Ordre a apporté d'autres modifications au Règlement administratif sur les comités qui permettaient aux membres de l'Ordre de se joindre à une liste de membres de certains comités, dont le comité d'appel des inscriptions.

En ce qui concerne les changements apportés au Règlement administratif sur les frais, veuillez consulter la réponse à la question 1(d).

ii. Décrivez l'impact que ces améliorations ou ces changements ont eu sur les demandeurs.

Politique d'approbation des programmes d'études :

- Les modifications apportées à la politique ont permis aux établissements d'enseignement postsecondaire de mieux comprendre les critères et le processus d'approbation des programmes. Il n'y a eu aucune incidence sur les demandeurs.

En ce qui concerne le processus visant à combler les lacunes en matière d'études et de formation :

- Les demandeurs qui, selon l'évaluation, ne satisfont pas aux exigences en matière d'études peuvent être admissibles à suspendre l'évaluation de leur demande pendant qu'ils poursuivent des études supplémentaires. Auparavant, les demandeurs qui ne satisfaisaient pas aux exigences en matière d'études et de formation recevaient un avis de refus de délivrance de certificat d'inscription. Ils devaient déterminer les cours satisfaisant à l'exigence, puis présenter une nouvelle demande à l'Ordre et se soumettre à une autre évaluation. Si leurs cours supplémentaires ne satisfaisaient pas à l'exigence en matière d'études, ils recevaient un autre avis de refus de délivrance de certificat d'inscription.
- Les demandeurs qui participent au processus visant à combler les lacunes en matière d'éducation et de formation élaborent un plan pour suivre des études supplémentaires et le soumettent à l'approbation de la registrature. En s'engageant dans ce processus, les demandeurs reçoivent une rétroaction sur la pertinence de leur projet de cours avant de l'entreprendre.
- Trois demandeurs se sont qualifiés pour ce processus; il est trop tôt à ce stade de sa mise en œuvre pour en déterminer toutes les répercussions, car ces demandeurs n'ont pas encore suivi les cours supplémentaires.

En ce qui concerne la révision du Formulaire de demande d'inscription dans le cadre d'une évaluation individuelle des diplômés et de la formation :

- Tel que mentionné dans le Rapport sur les pratiques d'inscription équitables de 2017, le recours à un langage clair et à des instructions explicites permet aux demandeurs d'accéder à des renseignements plus clairs sur la façon de remplir le formulaire.
- Comme mentionné dans le Rapport sur les pratiques d'inscription équitables de 2017 concernant les changements apportés au Formulaire de demande générale d'inscription, ce dernier comprend une nouvelle requête : le Formulaire de preuve de statut professionnel, qui doit être rempli par les autres organismes de réglementation (de délivrance de permis) afin de répondre aux questions de la section sur la réglementation professionnelle (permis d'exercer). Ce formulaire a été adopté en 2017 et ajouté au Formulaire de demande générale d'inscription. Il a été mis en œuvre progressivement dans le cadre de la révision du Formulaire de demande d'inscription dans le cadre d'une évaluation individuelle des diplômés et de la formation.

Modifications au Règlement administratif sur les comités :

- Ces changements favorisent l'efficacité administrative des comités et permettent à un groupe plus vaste et plus diversifié de personnes de siéger au comité des inscriptions et aux sous-comités du comité d'appel des inscriptions.

En ce qui concerne le Règlement administratif sur les frais, veuillez consulter la réponse à la question 1(d).

iii. Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation.

Politique d'approbation des programmes d'études :

- Les modifications apportées à la politique permettent aux établissements d'enseignement postsecondaire de mieux renforcer la surveillance des programmes approuvés.

En ce qui concerne le processus visant à combler les lacunes en matière d'études et de formation :

- Il est trop tôt pour savoir quel impact il aura sur l'Ordre, car les demandeurs y participant n'ont pas encore terminé leurs cours supplémentaires.

En ce qui concerne la révision du Formulaire de demande d'inscription dans le cadre d'une évaluation individuelle des diplômés et de la

formation :

- Comme mentionné dans le Rapport sur les pratiques d'inscription équitables de 2017, l'Ordre peut compter sur un processus simplifié et plus clair pour obtenir de l'information et évaluer les renseignements sur les demandeurs de façon juste, objective, impartiale et transparente.
-

Modifications au Règlement administratif sur les comités :

- L'augmentation du nombre de personnes pouvant siéger au comité des inscriptions permet de s'assurer que le quorum est atteint et que les réunions peuvent avoir lieu.
- Le fait de permettre aux membres de se joindre à la liste de membres du comité d'appel des inscriptions permet d'accroître la diversité au sein du comité.

En ce qui concerne le Règlement administratif sur les frais, veuillez consulter la réponse à la question 1(d).

g) Ressources offertes aux demandeurs

i. Décrivez les améliorations ou les changements apportés au cours de l'année dernière.

Les changements suivants ont été apportés au site Web de l'Ordre, y compris à la section pour les demandeurs.

- La FAQ sur le processus de réexamen et d'appel a été révisée pour fournir des directives supplémentaires aux demandeurs.

ii. Décrivez l'impact que ces améliorations ou ces changements ont eu sur les demandeurs.

Grâce à la FAQ sur la demande d'examen par le comité d'appel des inscriptions, l'Ordre a amélioré la clarté de l'information fournie aux demandeurs, leur permettant ainsi de mieux comprendre les options qui s'offrent à eux.

iii. Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation.

Aucune incidence opérationnelle sur l'organisation.

h) Examen ou processus d'appel

i. Décrivez les améliorations ou les changements apportés au cours de l'année dernière.

Aucun changement cette année.

ii. Décrivez l'impact que ces améliorations ou ces changements ont eu sur les demandeurs.

Aucun changement cette année.

iii. Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation.

Aucun changement cette année.

i) Accès aux dossiers des demandeurs

i. Décrivez les améliorations ou les changements apportés au cours de l'année dernière.

Aucun changement cette année.

ii. Décrivez l'impact que ces améliorations ou ces changements ont eu sur les demandeurs.

Aucun changement cette année.

iii. Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation.

Aucun changement cette année.

j) Formation et ressources offertes au personnel chargé des inscriptions et aux membres du conseil et des comités

i. Décrivez les améliorations ou les changements apportés au cours de l'année dernière.

Comme par les années passées, les membres du conseil, des comités et du personnel ont participé à de nombreuses activités de

formation et de réseautage au cours de l'année. Voici la liste des formations qui ont été offertes en 2018.

Formations offertes au comité des inscriptions et au comité d'appel des inscriptions :

- Lois et règlements régissant l'inscription et le processus d'appel des inscriptions
- Principes et pratiques d'inscription équitables
- Politiques de l'Ordre
- Initiative relative à l'entrée en exercice
- Structures d'adhésion du secteur de la réglementation
- Mobilité de la main-d'œuvre
- Conflits d'intérêts et partialité
- Droits de la personne
- Rédaction de décisions

Formations offertes aux membres du conseil :

- Évaluation du rendement en matière de réglementation – offerte par D. L. Williams, Dundee Consulting Group Ltd.
- Tendances actuelles et pratiques exemplaires en matière de gouvernance réglementaire – offerte par Deanna L. Williams, Dundee Consulting Group Ltd.
- Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOARS) – Webinaire sur l'éthique : Repérage de l'angle mort en matière d'arbitrage : Gestion des partis pris, des stéréotypes et des présomptions dans le contexte du processus décisionnel (arbitrage) – offerte par Osgoode Professional Development, Osgoode Hall Law School (faculté de droit).
- Conférence annuelle 2018 sur l'éducation organisée par le Canada Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR)
- Formation des membres du conseil : Concepts avancés en matière de gouvernance réglementaire – CLEAR

Formations offertes au personnel :

- *Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOARS)* – Webinaire sur l'éthique : Repérage de l'angle mort en matière d'arbitrage : Gestion des partis pris, des stéréotypes et des présomptions dans le contexte du processus décisionnel (arbitrage) – offerte par *Osgoode Professional Development, Osgoode Hall Law School* (faculté de droit).
- Conférence annuelle 2018 du Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR)
- Service à la clientèle exceptionnel – *Osborne Consulting*
- True Colors (Montrer sa valeur) – *The Soft Skills Expert Inc.*
- Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEO), 2018 : Inspirer la confiance au public
- Préjugés inconscients des membres de la direction et du personnel – offerte par le Centre canadien pour la diversité et l'inclusion
- Conférence annuelle 2018 sur l'éducation organisée par le *Canada Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR)*
- Symposium régional 2018 de CLEAR : Mesurer et rendre compte du rendement en matière de réglementation Changer d'orientation : Mettre l'accent sur le savoir-être dans l'évaluation continue des compétences – CLEAR
- Questions critiques et émergentes en droit scolaire pour les professionnels de l'éducation de la maternelle à la 12e année - offerte par Osgoode Professional Development, Osgoode Hall Law School (faculté de droit).
- Questions de professionnalisme dans les comparutions devant les conseils d'administration et les tribunaux administratifs - offerte par le Barreau de l'Ontario
- Questions de professionnalisme et de gestion de la pratique en droit administratif - offerte par le Barreau de l'Ontario
- Promouvoir l'impartialité et limiter les partis pris potentiels en matière d'inscription – offerte par le personnel du Service de l'inscription.
- Atelier sur la rédaction professionnelle et la documentation – offerte par le personnel du Service de la réglementation professionnelle

ii. Décrivez l'impact que ces améliorations ou ces changements ont eu sur les demandeurs.

Ces formations permettent à l'Ordre :

- de continuer d'offrir aux demandeurs des pratiques d'inscription transparentes, objectives, impartiales et équitables dans le cadre de son mandat de protection de l'intérêt public; de s'engager à continuer d'améliorer les politiques et procédures;
- de veiller à communiquer clairement et de façon professionnelle avec les demandeurs et les membres, grâce à des ateliers de perfectionnement du personnel sur le service à la clientèle;
- de se tenir au courant des changements apportés dans le domaine réglementaire en tirant parti des connaissances et des possibilités offertes pour continuer à inspirer la confiance du public à l'égard de l'Ordre.

iii. Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation.

L'apprentissage continu et la formation permettent de s'assurer que l'Ordre et son personnel comprennent bien les enjeux actuels pouvant influencer sur l'expérience des demandeurs au cours du processus de demande d'inscription.

Grâce aux diverses séances de formation, l'Ordre est mieux en mesure de se tenir au courant des tendances en matière de réglementation, de l'évolution du secteur public et des changements survenus dans le domaine de l'éducation de la petite enfance et au sein de la collectivité en général.

k) Accords de reconnaissance mutuels

i. Décrivez les améliorations ou les changements apportés au cours de l'année dernière.

Aucun changement cette année.

ii. Décrivez l'impact que ces améliorations ou ces changements ont eu sur les demandeurs.

Aucun changement cette année.

iii. Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation.

Aucun changement cette année.

l) Autre (autant d'éléments applicables)

i. Décrivez les améliorations ou les changements apportés au cours de l'année dernière.

Examen de la structure organisationnelle du Service de l'inscription et du déroulement des activités :

- Le Service de l'inscription a mis en œuvre une approche intégrée de « gestion de cas » pour les dossiers des demandeurs et des membres. De nouveaux postes ont été créés pour appuyer le nouveau déroulement des opérations et la gestion de cas.

Plan stratégique 2018-2021 de l'Ordre :

- Le conseil de l'Ordre a approuvé le plan stratégique 2018-2021, qui comprend deux domaines prioritaires pour l'entrée en exercice :
 - Entrée en exercice : Les critères d'entrée dans la profession permettent aux nouveaux membres d'exercer de manière compétente, sécuritaire et éthique.
 - Structure d'adhésion : La structure d'adhésion à l'Ordre reflète les réalités de la pratique dans le secteur.

Pour chaque domaine prioritaire, le plan détermine quelles sont les principales activités à entreprendre pour atteindre les objectifs fixés. Les travaux sur ces activités ont commencé dès que le conseil a approuvé le nouveau plan au printemps 2018.

Étude de faisabilité relative à la mise en place de programmes de formation relais :

- À l'hiver 2018, l'Ordre a reçu une subvention unique de l'ancien ministère des Affaires civiles et de l'Immigration pour mener une étude de faisabilité visant à déterminer la nécessité d'un programme de formation relais pour les personnes formées à l'étranger afin qu'elles puissent accéder à la profession réglementée d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance en Ontario. Un consultant spécialisé dans l'inscription des professionnels formés à l'étranger a été engagé pour appuyer les activités du projet.

ii. Décrivez l'impact que ces améliorations ou ces changements ont eu sur les demandeurs.

Examen de la structure organisationnelle et du déroulement des activités :

- Les demandeurs bénéficient d'un processus de demande simplifié.

En ce qui concerne les domaines prioritaires pour l'entrée en exercice dans le cadre du plan stratégique 2018-2021 de l'Ordre :

- Initiatives relatives à l'entrée en exercice et à la structure d'adhésion : La recherche sur les politiques stratégiques possibles s'est poursuivie tout au long de 2018. Il n'y a eu aucune incidence sur les demandeurs à ce stade.

Étude de faisabilité relative à la mise en place de programmes de formation relais :

- Comme il s'agit d'un projet de recherche, il n'y a eu aucune incidence sur les demandeurs. L'Ordre est en train de passer en revue les résultats et de déterminer les étapes à suivre.

iii. Décrivez l'impact que ces améliorations ou ces changements ont eu sur votre organisation.

Examen de la structure organisationnelle et du déroulement des activités :

- La nouvelle approche de « gestion des cas » et la création de nouveaux postes au sein du Service de l'inscription ont permis à l'Ordre de mieux surveiller le volume et le déroulement des activités.

En ce qui concerne les domaines prioritaires pour l'entrée en exercice dans le cadre du plan stratégique 2018-2021 de l'Ordre :

- Initiatives relatives à l'entrée en exercice et à la structure d'adhésion : Étant donné que le travail sur ces initiatives en est à l'étape de la recherche et de l'élaboration d'options stratégiques, il n'y a aucun changement ou incidence sur l'Ordre pour le moment.

Étude de faisabilité relative à la mise en place d'un programme de formation relais :

- Comme il s'agissait d'un projet de recherche sur la faisabilité d'un programme de formation relais pour les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance formés à l'étranger, l'étude n'a eu aucune incidence immédiate ni aucun changement au sein de l'Ordre. Les prochaines étapes possibles pour l'avenir sont à l'étude et font l'objet de discussions.

Décrivez toutes les améliorations et tous les changements relatifs à l'inscription qui ont été apportés à votre loi habilitante ou à vos règlements l'année dernière.

Aucun changement cette année.

[Retour à l'index](#)

2. Informations quantitatives

a) Langues

Indiquez les langues dans lesquelles les documents d'information sur l'inscription étaient disponibles durant l'année faisant l'objet du rapport.

| Langues | Oui/Non |
|---------------------------|---------|
| Anglais | Oui |
| Français | Oui |
| Autre (veuillez préciser) | |

b) Genre des demandeurs

Indiquez le nombre de candidats dans chaque catégorie s'il y a lieu.

| Genre | Nombre de membres |
|----------------|-------------------|
| Homme | 129 |
| Femme | 4695 |
| Aucun des deux | 5 |

Commentaires supplémentaires :

Les données rapportées se fondent sur les demandes d'inscription reçues en 2018.

En ce qui concerne le genre (sexe) sur les formulaires de demande et les formulaires connexes de l'Ordre, la question se lit comme suit : Je considère mon genre comme étant :

1. Femme
2. Homme
3. Si aucun des deux ne s'applique à vous, veuillez cocher cette case.

Les données de la catégorie « Aucun des deux » sont basées sur le nombre de demandeurs pour qui aucun des termes ne s'applique.

c) Genre des membres

Indiquez le nombre de membres dans chaque catégorie s'il y a lieu. Sélectionnez l'option qui correspond le mieux à la terminologie utilisée par votre organisme.

| Genre | Nombre de membres |
|----------------|-------------------|
| Homme | 973 |
| Femme | 52 784 |
| Aucun des deux | 15 |

Commentaires supplémentaires :

Les données présentées sont fondées sur le nombre de membres en règle de l'Ordre au 31 décembre 2018.

En ce qui concerne le genre (sexe) sur les formulaires de demande et les formulaires connexes de l'Ordre, la question se lit comme suit : Je considère mon genre comme étant :

1. Femme
2. Homme
3. Si aucun des deux ne s'applique à vous, veuillez cocher cette case.

Les données de la catégorie « Aucun des deux » sont basées sur le nombre de demandeurs pour qui aucun des termes ne s'applique.

d) Territoire ou pays où les demandeurs ont reçu leur formation initiale

Indiquez le nombre de candidats par territoire ou pays où ils ont reçu leur formation initiale¹ à la profession ou au métier en question.

| Ontario | Autres provinces canadiennes | É.-U. | Autre pays | Inconnu | Total |
|---------|------------------------------|-------|------------------------------------|---------|-------|
| | | | Australie 2 | | |
| | | | Bangladesh 1 | | |
| | | | Belgique 1 | | |
| | | | Bénin 1 | | |
| | | | Brésil 2 | | |
| | | | Colombie 2 | | |
| | | | Égypte 1 | | |
| | | | France 1 | | |
| | | | Ghana 1 | | |
| | | | Grèce 2 | | |
| | | | Guyane 1 | | |
| | | | Hongrie 1 | | |
| | | | Inde 22 | | |
| | | | Iran 2 | | |
| | | | Irlande 3 | | |
| | | | Israël 1 | | |
| | | | Jamaïque 2 | | |
| 4482 | 70 | 16 | Liban 1 | 190 | 4829 |
| | | | Île Maurice 1 | | |
| | | | Mexique 1 | | |
| | | | Nouvelle Zélande 2 | | |
| | | | Nigeria 1 | | |
| | | | Pakistan 6 | | |
| | | | Autorité nationale palestinienne 1 | | |
| | | | Pérou 2 | | |
| | | | Philippines 3 | | |
| | | | République arabe syrienne 2 | | |
| | | | Turquie 1 | | |
| | | | R.-U 1 | | |
| | | | Uruquay 1 | | |
| | | | Venezuela 1 | | |
| | | | Total 71 | | |

¹ Sachant que les demandeurs peuvent recevoir leur formation dans différents pays ou territoires, pour cette question, veuillez inclure le pays ou le territoire dans lequel un grade, un diplôme ou une autre certification de premier niveau requis pour exercer la profession ou le métier a été obtenu(e).

Commentaires supplémentaires :

Les données rapportées se fondent sur les demandes d'inscription reçues en 2018.

La catégorie « Inconnu » inclut les personnes qui ont fait une demande sur la base d'un certificat d'équivalence délivré par l'Aféseo/l'AECEO ou en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). L'admission de ces personnes est fondée sur leur parcours d'études, mais leurs études n'ont pas été évaluées par l'Ordre. De plus, l'Ordre a reçu un nombre plus élevé que la normale de demandes incomplètes – lorsque le demandeur n'a pas fourni de preuve de ses études ou de sa formation – et, par conséquent, l'Ordre n'a pas été en mesure de déterminer la province ou le territoire dans lequel il a reçu sa formation initiale.

e) Territoire ou pays où les demandeurs devenus membres inscrits ont suivi leur formation initiale

Indiquez le nombre de membres inscrits au cours de l'année, par territoire ou pays où ils ont reçu leur formation initiale¹ à la profession ou au métier en question.

| Ontario | Autres provinces canadiennes | É.-U. | Autre pays | Inconnu | Total |
|---------|------------------------------|-------|---|---------|-------|
| 4121 | 35 | 1 | Australie 2 Philippines 1 Total 3 | 76 | 4236 |

¹ Sachant que les demandeurs peuvent recevoir leur formation dans différents pays ou territoires, pour cette question, veuillez inclure le pays ou le territoire dans lequel un grade, un diplôme ou une autre certification de premier niveau requis pour exercer la profession ou le métier a été obtenu(e).

Commentaires supplémentaires :

Les demandeurs qui sont devenus membres inscrits en 2018 peuvent avoir présenté une demande à l'Ordre en 2018 ou au cours d'une année antérieure.

La catégorie « Inconnu » inclut les personnes qui ont fait une demande sur la base d'un certificat d'équivalence délivré par l'Aféseo/l'AECEO ou en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). L'admission de ces personnes est fondée sur leur parcours d'études, mais leurs études n'ont pas été évaluées par l'Ordre.

f) Territoire ou pays où les membres ont reçu leur formation initiale

Indiquez le nombre total de membres inscrits par territoire ou pays où ils ont reçu leur formation initiale à la profession¹ ou au métier en question.

| Ontario | Autres provinces canadiennes | É.-U. | Autre (international) | Inconnu | Total |
|---------|------------------------------|-------|---|---------|-------|
| 51469 | 371 | 23 | Australie 10 Biélorussie 2 Brésil 4 Chili 3 Chine 5 Colombie 2 République tchèque 1 Danemark 1 Équateur 2 Égypte 1 France 7 Guyane 3 Hong Kong 2 Inde 17 Iran 1 Irlande 2 Israël 3 Jamaïque 5 Japon 2 Kenya 1 Liban 4 Mexique 2 République de Moldavie 1 Nouvelle Zélande 3 Nigeria 1 Pakistan 2 Autorité nationale palestinienne 1 Pérou 3 Philippines 5 Pologne 2 Portugal 1 Roumanie 1 Serbie 6 Afrique du Sud 2 République de Corée 5 République arabe syrienne 1 Taïwan (province de Chine) 1 Ukraine 1 R.-U 34 Uruquay 1 Venezuela 5 Total 159 | 1750 | 53772 |

¹ Sachant que les demandeurs peuvent recevoir leur formation dans différents pays ou territoires, pour cette question, veuillez inclure le pays ou le territoire dans lequel un grade, un diplôme ou une autre certification de premier niveau requis pour exercer la profession ou le métier a été obtenu.

Commentaires supplémentaires :

Les données se fondent sur le nombre total de membres de l'Ordre considérés comme étant en règle au 31 décembre 2018.

La catégorie « Inconnu » inclut les personnes qui ont fait une demande sur la base d'un certificat d'équivalence délivré par l'Aféseo/l'AECEO ou en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). L'admission de ces personnes est fondée sur leur parcours d'études, mais leurs études n'ont pas été évaluées par l'Ordre.

g) Demandes traitées

Indiquez le nombre de demandes traitées par votre organisme au cours de l'année visée par le rapport :

Pays ou territoire où les membres ont reçu leur formation initiale (avant d'être autorisés à utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario)

| du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année faisant l'objet du rapport | Ontario | Autres provinces canadiennes | É.-U. | Autre (international) | Inconnu | Total |
|--|---------|------------------------------|-------|-----------------------|---------|-------------|
| Nouvelles demandes reçues | 4610 | 103 | 15 | 83 | 190 | 4829 |
| Demandeurs cherchant activement à obtenir le permis (ayant eu des contacts avec votre organisme au cours de l'année faisant l'objet du rapport) | 5191 | 82 | 18 | 76 | 8217 | 5584 |
| Demandeurs inactifs (n'ayant pas eu de contacts avec votre organisme au cours de l'année faisant l'objet du rapport) | 44 | 34 | 7 | 28 | 0 | 113 |
| Demandeurs ayant satisfait à toutes les exigences et autorisés à devenir membres, mais qui ne le sont pas devenus | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Demandeurs devenus membres inscrits SANS RESTRICTIONS | 4130 | 35 | 1 | 3 | 67 | 4236 |
| Demandeurs autorisés à recevoir un permis de catégorie¹ différente, mais à qui le permis n'a pas été délivré | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Demandeurs à qui un permis de catégorie¹ différente a été délivré | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

¹ Une autre catégorie de permis permet à son titulaire d'exercer avec des restrictions, mais des exigences supplémentaires doivent être satisfaites pour que le membre soit pleinement autorisé à exercer.

Commentaires supplémentaires :

La catégorie « Inconnu » inclut les personnes qui ont fait une demande sur la base d'un certificat d'équivalence délivré par l'Aféseo/l'AECEO ou en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). L'admission de ces personnes est fondée sur leur parcours d'études, mais leurs études n'ont pas été évaluées par l'Ordre. De plus, l'Ordre a reçu un nombre plus élevé que la normale de demandes incomplètes – lorsque le demandeur n'a pas fourni de preuve de ses études ou de sa formation – et, par conséquent, l'Ordre n'a pas été en mesure de déterminer la province ou le territoire dans lequel il a reçu sa formation initiale.

Bien que le nombre de « demandeurs autorisés à recevoir un permis de catégorie différente, mais à qui le permis n'a pas été délivré » et de « demandeurs à qui un permis de catégorie différente a été délivré » soit de « 0 », ces deux champs ne s'appliquent pas à l'Ordre.

h) Catégorie de certificat/permis

Indiquez et décrivez les catégories de certificats/permis offerts par votre organisme.

Indiquez et décrivez au moins une catégorie de certificat ou de permis (sur la ligne a) pour franchir cette étape.

| N° | Certification | Description |
|----|--------------------|---|
| a) | Catégorie générale | Description a) |
| | | La catégorie générale constitue une catégorie de certificat d'inscription délivrée par l'Ordre (conformément à l'article 2 du Règlement de l'Ontario 221/08). |

Commentaires supplémentaires :

i) Examens et appels traités

Indiquez le nombre d'examens et d'appels que votre organisme a traité au cours de l'année sur laquelle porte le rapport (n'utilisez que des nombres entiers, sans virgules ni décimales) :

Pays ou territoires où les membres ont reçu leur formation initiale (avant d'être autorisés à utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario)

| du 1er janvier au 31 décembre de l'année faisant l'objet du rapport | Ontario | Autres provinces canadiennes | É.-U. | Autre (international) | Inconnu | Total |
|--|---------|------------------------------|-------|-----------------------|---------|-------|
| Demandes qui ont fait l'objet d'un examen interne ou qui ont été renvoyées à un comité statutaire de votre conseil d'administration, tel qu'un comité d'inscription. | 13 | 0 | 0 | 10 | 0 | 23 |
| Demandeurs ayant interjeté appel d'une décision en matière d'inscription | 9 | 2 | 1 | 6 | 0 | 18 |
| Appels entendus | 9 | 1 | 2 | 6 | 0 | 18 |
| Décisions sur l'inscription changées à la suite d'un appel | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Commentaires supplémentaires :

- Les données déclarées pour les demandeurs qui ont fait l'objet d'un examen interne font référence au nombre de demandeurs qui ont présenté une demande de réexamen de leur demande en 2018.
- Le nombre d'appels entendus représente le nombre de dossiers renvoyés au comité d'appel des inscriptions en 2015.

j) Personnel rémunéré

Dans le tableau ci-dessous, entrez le nombre de personnes rémunérées qu'emploie votre organisme dans les catégories indiquées, au 31 décembre de l'année sur laquelle porte le rapport.

Lorsque vous fournissez des informations pour chaque catégorie de cette section, vous pourriez vouloir utiliser des décimales si vous comptez votre personnel en utilisant des demi-unités. Par exemple, un employé à temps plein et un employé à temps partiel pourraient être équivalents à 1,5 employé.

Vous pouvez entrer des décimales pour les dizaines seulement. Par exemple, vous pouvez entrer 1,5 ou 7,5, mais pas 1,55 ou 7,52.

| Catégorie | Personnel |
|---|-----------|
| Total des membres du personnel employés par l'organisme de réglementation | 59 |
| Personnel participant au processus d'appel | 2 |
| Personnel participant au processus d'inscription | 24 |

Commentaires supplémentaires :

Les chiffres représentent le nombre de personnes participant à un processus particulier, et non pas la quantité ou la proportion temps que le personnel accorde à chaque processus.

3. Soumission

J'atteste par la présente :

Nom de la personne ayant le pouvoir de signer au nom de l'organisme :

La registrateure et chef de la direction

Titre :

Beth Deazeley

Date :

2019/02/19

[RETOUR À L'INDEX](#)
